

Circulaire interministérielle n°DGOS/R2/DGSCGC/2015/190 du 5 juin 2015 relative à l'application de l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en oeuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente

05/06/2015

Ce texte fait suite "au rapport IGAS-IGA d'évaluation de l'application du référentiel commun d'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente", et constitue une "feuille de route" qui fera l'objet "progressivement de la parution des textes normatifs appropriés". Il comporte quatre axes d'amélioration : la clarification des missions et de la coopération des acteurs, le renforcement des outils permettant la complémentarité des moyens humains et matériels, la dynamisation des instances de gouvernance, et la mise en oeuvre des actions de pédagogie et de communication auprès des usagers.